

Octobre 2018

**MUAYTHAÏ
AMATEUR**

REGLES DES COMPETITIONS COMBATS

La Fédération Française de Kick Boxing Muaythai et Disciplines Associées applique les règlements sportifs édictés par l'International Fédération Muaythai Amateur (IFMA).

Seule La Fédération Française de Kick Boxing Muaythai et Disciplines Associées est habilitée à édicter les règles techniques des disciplines délégataires et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations (Art.L131-16 du code du sport)



FÉDÉRATION
MEMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS

SOMMAIRE

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES	3
Art. 2. SANTE ET SECURITE DES NAKMUAYS	3
Art. 3. GENERALITES.....	4
Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES	6
Art.5. LE RING.....	8
Art.6. LES GANTS.....	9
Art.7. BANDES.....	9
Art.8.TENUES.....	9
Art.9. EXAMEN MEDICAL - PESEE CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS ...	11
Art.10.WAI KHRU et le RAM MUAY - ROUNDS	13
Art.11.LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS	14
Art.12.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES.....	15
Art.13.L'ARBITRE.....	16
Art.14.JUGES	18
Art.15.CHRONOMETREUR ET SPEAKER	19
Art.16.DECISIONS.....	19
Art. 17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES	21
Art.18 LES TECHNIQUES AUTORISÉES	21
Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES	22
Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS.....	22
Art.21.FAUTES.....	24
Art.22.KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre).....	25
Art.23. MEDECIN	27
Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H	27
Art.25. SALUT MUAYTHAI	29
Art.26. ANTIDOPAGE.....	29
Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN NAKMUAY.....	29
Art.28. RELIGION/CULTE	29
Art.29. NOTE	29



Art. 1. MODIFICATION DES REGLES

Seul le comité directeur de la FFKMDA a le pouvoir de décider de changer les réglementations sportives comme le prévoient les statuts fédéraux. Pour participer aux compétitions il faut être licencié et titulaire du grade correspondant (voir référentiel des grades / 2020).

Un changement de règle doit être discuté avec la commission responsable de la discipline et la CNJA. Lorsqu'une règle est changée dans les chapitres, le changement entre en vigueur au minimum un mois après la prise de décision. La date de mise en application d'une nouvelle règle doit être bien communiquée à tous les clubs affiliés à la FFKMDA par l'intermédiaire du site internet fédéral.

Art. 2. SANTE ET SECURITE DES NAKMUAYS

En combat sur ring (avec KO autorisé) il existe 4 niveaux de pratique définis comme suit (masculin/féminin) :

Cadets 2^{ème} année (15 ans) et Junior 16/17 ans (voir tableau général année de naissance)

Sénior classe B

Sénior classe A

Sénior classe Pro (voir règlements pro)

Les combats plein contact pratiqués en cadets 2^{ème} année ne sont pas comptabilisés pour les passages dérogatoires de junior à classe A senior.

Un junior ayant accumulé au moins 10 victoires durant ses deux années de pratique peut demander à passer directement classe A lors de sa première année senior. Cette demande, dûment justifiée par le moniteur et l'athlète, doit être adressée au DTN 2 mois avant le début de la saison.

Un senior classe B doit cumuler au moins 10 combats OU 7 victoires pour passer en classe A, LA SAISON SUIVANTE ; il n'est pas possible de changer de niveau de pratique au cours de la saison. A partir de 7 victoires, le passage en classe A est obligatoire la saison suivante.

Le senior classe A peut rester indéfiniment dans cette série. Il peut s'il le souhaite passer en classe Pro après avoir cumulé au moins 5 victoires. Attention, le passage en classe Pro est définitif, aucun retour en amateur classe A n'est possible (exception dans le cas de l'appartenance au collectif France).

Exception au nombre de victoire : Le champion de France classe B ou classe A peut passer directement au niveau supérieur la saison suivante sans conditions de nombre de victoires (non obligatoire).

La FFKMDA applique une réglementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque Nakmuay est obligé de respecter la réglementation antidopage pendant et en dehors des compétitions.





En classe A (série protégée amateur), les licenciés sont autorisés à affronter d'autres classes A lors des galas autorisés par la fédération, sans casque ni protège tibias. La réglementation sportive de ce type de combat, uniquement entre classe A, sans protection, reste celle des combats amateurs.

La FFKMDA autorise un maximum de deux combats par jour au niveau national. En combat, une troisième rencontre dans la journée peut être prévue pour des contraintes organisationnelles.

La FFKMDA a mis en place des procédures de contrôle médical et des directives pour la sécurité et la santé des Nakmuays. Ces éléments sont référencés au sein du règlement médical de la FFKMDA validé en comité directeur. Les certificats médicaux valables pour la compétition sont ceux du passeport sportif et/ou les certificats types fournis par la fédération.

En combats, deux documents médicaux sont en vigueur à la FFKMDA et exigibles pour boxer :

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique pour le combat plein contact (quelles que soient la classe : A, B, Pro, ou la catégorie d'âge), avec un examen neurologique et de bonne santé mentale (peut être réalisé par le médecin). Valable 1 an

Un examen ophtalmologique (certificat du spécialiste à fournir, fond d'œil interprété). Valable 1 an.

Cf. règlements médicaux

Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée (modèle fédéral).

Art. 3. GENERALITES

Art.3.1 Base

La base de toutes les compétitions de Muaythaï est honneur, fairplay et respect.

Les résultats des combats détermineront le classement et le résultat final du Nakmuay, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et classements atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres, de plus les officiels entameront des procédures de sanction.

Toutes les compétitions relevant de la FFKMDA, dans la discipline Muaythaï, doivent se dérouler selon ces règles. Par ailleurs, toutes les compétitions relevant de la délégation de pouvoir délivrée par le ministère des sports, qui se déroule sur le territoire et dans les DOM-TOM, et quel que soit l'organisateur, doivent respecter la réglementation FFKMDA comme le prévoient les articles R.131-32 à R.131-36 du code du sport.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





Toutes les compétitions et combats sont sur une base volontaire. De plus toutes les activités de Muaythai doivent être basées sur le fairplay, le respect de tous les participants et officiels ainsi que la stricte application des règlementations techniques de la FFKMDA.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et membres affiliés à la FFKMDA, doivent respecter les règlements FFKMDA et le code du sportif.

Toutes les compétitions de la FFKMDA ou placées sous son égide participent à la promotion et au développement du Muaythai.

Le titre de champion de France pourra être délivré à un compétiteur (athlète unique) même en cas de forfait de dernière minute de son adversaire lors des phases finales. Dans ce cas, aucun remboursement du compétiteur titré n'est possible. Toutefois le titre pourra être attribué uniquement si le Nakmuay a participé à minimum 1 combat dans la saison.

Art.3.2 Compétitions

Les compétitions officielles de la FFKMDA, dans la discipline Muaythai, en combat, sont :

- Championnats, Coupes, Open et Trophée, Galas pour les catégories d'âges autorisées.
- Naï Khanom Tom

Lors des championnats et coupes de France se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée ou/et le nombre de rounds, peut être prise. Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la CNJA, le responsable de la CN concernée, et par la direction technique nationale. Les finales des championnats de France doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu pour la discipline concernée.

Les inscriptions aux championnats se font via la plateforme compétition fédérale.

Art.3.3 Equipement pour les compétitions

Les organisateurs des compétitions (championnats, coupes, open, trophée) doivent fournir l'équipement nécessaire pour le déroulement de celle-ci:

- Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
- Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
- Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
- Chaque aire de combat doit être numérotée
- Un affichage adéquat du numéro du combat en cours
- Un affichage adéquat du temps
- Musique CD ou clé USB ou autre pour le Ram Muay et le Combat Muaythai (dans la mesure du possible)

Art.3.4 Tirage au sort

Un logiciel de tirage au sort et de compétitions sera proposé par la fédération aux organisateurs.

Si dans une catégorie, il y a un nombre impair de Nakmuays, le tenant du titre sera qualifié d'office dans le premier tour (vérifier sur le listing des champions). Si aucun tenant du titre n'est présent, un tirage au sort sera effectué pour définir le Nakmuay qui passera directement au tour suivant.

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club ou nation et nombre de combats.

Art.3.5 Calendrier des compétitions FFKMDA

Le calendrier des compétitions de la FFKMDA sera disponible sur le site officiel à tout moment et actualisé si nécessaire. Le calendrier des compétitions de la FFKMDA comportera :

- Les dates et lieux des championnats internationaux IFMA
- Les dates et lieux des championnats de France de Muaythai
- les dates et lieux des coupes de France de Muaythai
- les dates et lieux des éventuels open ou autres compétitions organisés par la FFKMDA
- Une période imposée, figurera sur le site fédéral, pour les organisations des championnats régionaux et des coupes régionales.

Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES

Le championnat de France se déroule en deux parties :

- Les sélections régionales (championnat de ligue), d'octobre à janvier.
- Les phases finales, mois de mars/avril/mai.

***Qualifications :**

- En combat (cadets 2^{ème} année, junior, senior B et senior A), seuls les champions (1) de ligues sont qualifiés pour les phases finales, sauf pour les ligues de plus de 7000 licenciés (les deux finalistes sont qualifiés).
- Au championnat de ligue sont exemptés de participation (sur demande du club) :

A/ les champions de France en titre qui s'inscrivent dans la même catégorie de poids, dans la même classe, et la même catégorie d'âge que le titre obtenu la saison passée. Ainsi, un combattant champion de France peut être exempté du championnat de ligue s'il s'inscrit au championnat de façon identique en tous points à la saison passée.

B/ les membres de l'équipe de FRANCE sélectionnés aux championnats d'Europe ou du monde amateur peuvent être sélectionnés directement aux phases finales des championnats de FRANCE amateur classe A de la saison suivante (même s'ils sont en classe PRO), sans prendre part aux sélections régionales. Le cas échéant, cette sélection est valable dans la discipline et la catégorie de poids dans laquelle ils ont représenté la France. Tout changement de discipline ou de catégorie de poids dans l'intersaison, impose le passage par les sélections régionales. Chaque membre de l'équipe de FRANCE qui est concerné sera informé personnellement par la fédération.

En championnat de France, il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison dans une discipline. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat.

- Forfait abusif au championnat de France et sanction

Un club qui ne vient pas au championnat de France amateur sans prévenir la fédération ou le superviseur (c'est-à-dire que cela est constaté sur place à l'issue de la pesée) : ce club (et donc tous ses licenciés) est interdit de participation à cette même compétition l'année suivante.

Cette sanction concerne, pour la saison suivante, l'intégralité du championnat, y compris le championnat de ligue. Cette sanction sportive est systématique.

Art.4.1 Pour les championnats et coupe, niveau France (Combat)

Le lieu pour accueillir une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 500 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 3 et 6 rings)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée (homme et femmes séparés)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Nakmuays
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.2 Pour les championnats et coupe, niveau Régional (Combat)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 200 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 1 et 3 rings)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Nakmuays
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.3 Buvette

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il devra y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool. Pour la commune de Paris, les buvettes ne sont pas autorisées dans les gymnases de la capitale.

Art.5. LE RING

Les équipements suivants sont indispensables pour la mise en place d'une compétition:

- Un ring de boxe, de taille internationale standard, dont les dimensions intérieures entre les cordes sont comprises entre 4.90 et 6 mètres, habillé d'une toile ordinaire (pas de tatamis sur le sol du ring).

Le plancher du ring doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint. Il est placé à une hauteur comprise entre 0,91m et 1,22 m au-dessus du sol. Il se situe à 1 m au moins du mur ou de la cloison la plus proche. Il doit déborder des cordes de 0,50 m au moins.

Le plancher est recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matériau possédant les mêmes qualités d'élasticité et d'une épaisseur de 1,3 cm à 1,9 cm. Ce matériau doit recouvrir la totalité du plancher, y compris la partie débordante, et doit être recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante.

Le plancher est surmonté de 4 poteaux d'angle, destinés à soutenir les cordes. Ces poteaux sont placés à l'extérieur du carré formé par les cordes, et au moins à 0,30 m de celles-ci.

Le ring est composé de 4 cordes obligatoires dont le diamètre est compris entre 3 et 5 cm, et placées respectivement : à 40 - 70 - 100 - 130 cm du plancher.

Les cordes sont reliées entre elles par 2 bandes de toile fine de 3 à 4 cm de largeur (sangles), placées à intervalles réguliers sur chacun des côtés. Les cordes sont enroulées d'un matériel protecteur.

L'accès au ring se fait par 3 escaliers (ring en hauteur) :

- pour les Nakmuays, l'entraîneur et l'assistant : un escalier à chacun des coins rouge et bleu,
- pour les officiels, le médecin et le speaker : un escalier dans le coin neutre à droite de la table des officiels.

Les Coussins dans tous les coins (1 rouge, 1 bleu, 2 blancs) sont positionnés et doivent être disposés de la manière suivante:

- Rouge – coin gauche du ring le plus près et faisant face à la table des officiels
- Blanc – coin gauche le plus éloigné et coin droit le plus près
- Bleu – coin droit le plus éloigné

- Deux chaises par coin

- Aux coins neutres du ring, il doit y avoir un sac ou un seau accroché au coin pour les déchets.

- Des tables et des chaises pour les officiels

- Un gong ou une cloche

- Des chronomètres

- Des feuilles d'arbitrage FFKMDA

- 2 entraîneurs maximum dans le coin du Nakmuay. Le premier entraîneur est titulaire au minimum du BMF2 Muaythai et licencié et le 2^{ème} entraîneur au minimum du BMF1 et licencié.



- Les entraîneurs déposent leur passeport individuel avec celui du Nakmuay à la table des officiels. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas être dans le coin.
- Dans les coins du ring, les entraîneurs sont obligatoirement habillés d'une tenue de sport (survêtement et baskets) auront une serviette et une éponge pour s'occuper des Nakmuays.
- Pas de couvre-chef (casquette etc.)

Art.6. LES GANTS

Les Nakmuays devront porter des gants autorisés par la FFKMDA et qui devront respecter les caractéristiques définies ci-dessous.

Caractéristiques des gants

Les gants pèseront 10 onces pour toutes les catégories et 12 onces à partir de 86 kg inclus. Seuls les gants avec attache en Velcro seront autorisés. Seuls des gants propres et en parfait état, et ne présentant aucune déformation, pourront être utilisés.

Contrôle des gants et bandages

Tous les gants et bandages seront contrôlés par un officiel au pied du ring, avant le début du combat. En cas du non-respect du règlement par le Nakmuay, ce dernier a 2 minutes pour se mettre en conformité et recevra un avertissement entraînant un point négatif. Le chronomètre est mis en route sous contrôle du superviseur. Si le Nakmuay n'est pas en conformité à l'issue des 2 minutes, il est disqualifié par l'arbitre.

Art.7. BANDES

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et ainsi éviter les blessures. L'utilisation des bandes est obligatoire. Les bandes en coton mesurent jusqu'à 400 cm de long et 5cm de large et sont dépourvues de bords tranchants.

Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du Nakmuay à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. Elles peuvent être croisées.

Le bandage dur (strap sur l'avant des têtes des 4 derniers métacarpiens) est interdit, il entraîne la disqualification immédiate du Nakmuay.

Art.8.TENUES

Le Nakmuay devra obligatoirement s'équiper selon les règles suivantes :

Vêtements

Les Nakmuays doivent porter un short de Muaythai (inscriptions kick ou autres discipline interdit, poches interdites). Ils doivent porter le Mongkon de la sortie des vestiaires jusqu'à la fin du WAI Khru pour rendre hommage avant le combat. Un krueng-Wrang Prajeet (amulette) peut être porté sur les bras (biceps).

Dans les compétitions fédérales : Pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière sont autorisés.



Pour tous les combattants (hommes et femmes), le port du legging est autorisé.

Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète (double) ou uniquement pour la dentition du haut (simple) est autorisée. Le protège-dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur. Il n'est pas permis d'utiliser un protège-dents sur un appareil de correction dentaire (bagues, contentions) à moins qu'un certificat d'un dentiste ne l'autorise. L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les catégories d'âges.

Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes. La coquille est en matière plastique dur ou métal et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les parties génitales. Les compétiteurs doivent porter la coquille sous leur short. Les coquilles de type boxe anglaise (avec partie renforcée protégeant le bas ventre) sont interdites.

Casque

Le casque est un élément individuel et de forme adaptée faisant partie de l'équipement du Nakmuay. Le port du casque est obligatoire. Il sera conforme aux caractéristiques proposées par la fédération internationale de référence. Les Nakmuays doivent monter sur le ring non casqué – et ne pourront mettre le casque qu'après avoir été présentés au public et le WAI Khru accompli. Le casque sera retiré immédiatement après le combat et avant que la décision soit annoncée. Les casques à pommettes sont interdits.

Protège-tibias et coudières

Le port de protège-tibias (type chaussette) et de coudières est obligatoire.

Chevillères

Une paire de chevillère est autorisée, sans renfort. Les « straps » sont autorisés sous les chevillères pour aider au maintien de l'articulation de la cheville. Ils doivent être réalisés en bandes élasto souples et ne pas dépasser la chevillère.

Plastron et protège poitrine (femmes)

Le port du plastron est obligatoire en classe B masculins et féminins et en cadets 2^{ème} année et juniors uniquement. Il sera conforme aux caractéristiques demandées par la FFKMDA sachant qu'il est de la responsabilité de l'organisateur de fournir des plastrons aux Nakmuays si ces derniers n'en possèdent pas. Le plastron n'est pas requis en classe A.



Sous le plastron le débardeur est obligatoire (sans manche)

Pour les féminines, la protection de poitrine est obligatoire lorsqu'il n'y a pas de plastron (classe A) et facultative lorsqu'il y a un plastron (classe B et junior).

Éléments non autorisés

Aucun autre élément ne peut être porté durant la compétition : l'utilisation de graisse, vaseline, huile, ou tout produit pouvant être dangereux pour l'adversaire, est interdite sur le visage, les bras ou toute autre partie du corps. Le port de cagoule est interdit pour monter sur le ring.

Les Nakmuays seront rasés de près. Toutefois les barbes courtes peuvent être autorisées. Une moustache fine est autorisée mais ne doit pas dépasser la longueur de la lèvre supérieure.

Infraction au code vestimentaire

L'arbitre exclura du combat tout Nakmuay qui ne porterait pas de casque, de coquille ou de protège-dents ou qui ne serait pas propre et habillé convenablement. Dans le cas où la tenue et/ou les gants d'un Nakmuay seraient défaits durant le combat, l'arbitre arrêtera le combat afin de faire procéder à la remise en place.

Art.9. EXAMEN MEDICAL - PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS

Examen médical

Lors de la pesée : un compétiteur doit être en possession de ses documents médicaux justifiant son aptitude à combattre, conformément à la réglementation médicale de la FFKMDA, sous peine de ne pas participer à la compétition.

Par ailleurs, le Nakmuay devra présenter son passeport sportif de la FFKMDA avec photo obligatoire, accompagné de sa pièce d'identité, pour la saison en cours, sous peine de ne pas participer.

Un Nakmuay ne sera pas autorisé à prendre part à un combat si il a un pansement sur une plaie, une coupure, une blessure, une lacération, ou une blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris sur le nez et les oreilles. Aucune blessure ni pansement ni bandage de soin n'est toléré.

Catégories de poids et d'âge

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge (exemple junior) toute la saison sportive (du 01 septembre au 31 août) : par exemple un junior en début de saison reste junior jusqu'à la fin de la saison, même si ce dernier à 18 ans pendant celle-ci. Il n'est pas possible de changer de catégorie d'âge dans la même saison.

Les sur classements d'âges sont interdits.

Pour boxer en combat il faut être en catégorie cadet 2^{ème} année, junior ou senior. Pas de vétérans en combat amateur. En championnat, un Nakmuay est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie dans laquelle il a été inscrit en début de saison et aucun changement en cours de saison n'est possible.

COMBAT	COMBAT	COMBAT	COMBAT	COMBAT	COMBAT
CADETTTE 2^{ème} année FEMININE	CADET 2^{ème} année MASCULIN	JUNIOR FEMININE	JUNIOR MASCULIN	SENIOR FEMININE	SENIOR MASCULIN
15 ans nées en 2003	15 ans nés en 2003	16/17ans nées en 2001/2002	16/17 ans nés en 2001/2002	18 ans à 40 ans inclus nées de 2000 à 1978	18 ans à 40 ans inclus nés de 2000 à 1978
RING	RING	RING	RING	RING	RING
-45 kg	-45 kg	-45 kg	-45 kg	-48 kg	-48 kg
-48 kg	-48 kg	-48 kg	-48 kg	-51 kg	-51 kg
-51 kg	-51 kg	-51 kg	-51 kg	-54 kg	-54 kg
-54 kg	-54 kg	-54 kg	-54 kg	-57 kg	-57 kg
-57 kg	-57 kg	-57 kg	-57 kg	-60 kg	-60 kg
-60 kg	-60 kg	-60 kg	-60 kg	-63,5 kg	-63,5 kg
-63,5 kg	-63,5 kg	-63,5 kg	-63,5 kg	-67 kg	-67 kg
-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-71 kg	-71 kg
-71 kg	-71 kg	-71 kg	-71 kg	-75 kg	-75 kg
-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg	+75 kg	-81 kg
+75 kg	-81 kg	+75 kg	-81 kg		-86 kg
	-86 kg		-86 kg		-91 kg
	-91 kg		-91 kg		+91 kg
	+91 kg		+91 kg		

La pesée

Dans les compétitions relevant de la FFKMDA, les règles suivantes doivent être respectées :

- Les Nakmuays de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition et/ou le matin de la compétition.
- Chaque Nakmuay ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois. Le poids enregistré à cette occasion sera définitif. Il est cependant autorisé, pour un Nakmuay qui n'a pas atteint le bon poids pendant la pesée officielle, de revenir au maximum 15 minutes avant la fin de la pesée. Dans le cas où il n'atteint toujours pas le poids attendu, il est disqualifié.
- Un Nakmuay pesé en dessous de sa catégorie de poids d'engagement sera disqualifié.
- Si la compétition dure plusieurs jours, les Nakmuays engagés effectuent une pesée chaque jour de la compétition, à partir du 3^{ème} jour de compétition.



- Le poids est celui affiché par la balance lorsque le Nakmuay est déshabillé. Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques digitales peuvent être utilisées. Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie définie à la pesée et à condition que le poids enregistré corresponde à la catégorie de poids ou le Nakmuay était inscrit (ou préinscrit).
- Tous les Nakmuays doivent être en possession du passeport avec photo et des documents médicaux sous peine de ne pas participer.
- Il existe une tolérance de poids de 200 grammes pour les Nakmuays.
- En tout état de cause, un Nakmuay qui se pèse (première pesée) avec plus de 1kg500 par rapport à la catégorie d'engagement sera disqualifié.

Dans le cadre de compétitions entre deux ou plusieurs nations, la pesée sera effectuée par un membre désigné par la FFKMDA, avec la présence d'un représentant de chaque pays participant et autorisé à vérifier le poids de chaque Nakmuay.

Art.10.WAI KHRU et le RAM MUAY - ROUNDS

Wai Khru

Avant le premier round, selon la tradition du Muaythai, chaque Nakmuay devra rendre hommage en effectuant le Wai Khru. La musique traditionnelle du Ram Muay accompagnera le Wai Khru et la musique traditionnelle lors du combat. Dans les tournois, le Nakmuay effectue son Wai Khru lors du premier combat uniquement.

Les rounds

Pour les championnats de France et de Ligue (région), la durée des rounds est la suivante (homme et femme) :

Classe B : 3 rounds x 3 minutes avec 1' de repos

Classe A : 3 rounds x 3 minutes avec 1' de repos

- Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

Pour les juniors et les cadets 2^{ème} année combat

- Il y aura 3 rounds de 2 minutes aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

- Une minute complète de repos sera donnée entre chaque round.

- Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

Appel des Nakmuay

- Après trois appels (intervalles d'une minute entre chaque appel), si le Nakmuay ne se présente pas sur le ring, le responsable de surface donnera l'ordre au chronométreur de démarrer le chronomètre.
- Le Nakmuay en retard ou qui se présente sans son équipement réglementaire aura un avertissement avant de démarrer la rencontre.





- Si le Nakmuay ne se présente pas dans un délai de deux minutes après enclenchement du Chrono, le responsable de surface fera signe à l'arbitre et annoncera le vainqueur du match par forfait.

Art.11.LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS

Chaque Nakmuay a le droit à un entraîneur, titulaire du BMF3 (2020) et licencié, et un assistant, titulaire du BMF2 au minimum et licencié, qui devront respecter les règles suivantes :

Seules ces deux personnes auront accès à l'aire de compétition. Ils monteront sur le bord du ring et un seul pourra entrer dans le ring.

Durant le combat, aucun des entraîneurs ne restera sur la plateforme du ring. Avant le début d'un round, ils devront retirer de la plateforme du ring les sièges, serviettes, seaux etc.

L'entraîneur au coin du ring, devra être muni d'une serviette et d'une éponge pour le Nakmuay. Un second peut prendre la décision d'abandonner le combat pour un compétiteur et peut lorsqu'il considère que son Nakmuay est en difficulté, jeter l'éponge ou la serviette à l'intérieur du ring – sauf si l'arbitre est en train de compter.

Le superviseur général lors de chaque compétition devra organiser une réunion avec les juges/arbitres et les entraîneurs qui vont officier, afin de rappeler le respect des règles FFKMDA. Les Nakmuays et les entraîneurs qui enfreindront ces règles seront susceptibles non seulement de perdre des points mais également la compétition.

Aucun conseil, aucune assistance ni encouragement ne seront donnés à un compétiteur par un entraîneur durant le déroulement des rounds (l'entraîneur doit être silencieux). Si un entraîneur viole ces règles, il peut recevoir un avertissement ou être disqualifié. Son Nakmuay peut également être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre pour des infractions commises par ses entraîneurs. Chaque remarque faite par l'arbitre à un entraîneur ne respectant pas cette règle sera considérée comme une remontrance.

Tout entraîneur ou officiel qui encourage ou incite les spectateurs en parole ou par des gestes dans le but de conseiller ou encourager un Nakmuay durant la progression d'un round, ne sera pas autorisé à agir en tant qu'entraîneur durant la compétition lors de laquelle l'infraction a été commise.

Si un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il n'officiera plus durant cette session de la compétition. Une fois qu'un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il devra quitter la salle de compétition pour le reste de la session. Si cela se produit durant un tournoi, il ne pourra plus agir comme entraîneur tout au long du dit tournoi. L'entraîneur sera toutefois autorisé à s'installer dans les tribunes.

La tenue des entraîneurs

Les entraîneurs doivent s'habiller en survêtement et en chaussures de sport (baskets).

Pas de couvre-chef (casquette etc.)

Dans le cas contraire, ils ne seront pas autorisés à officier auprès du Nakmuay.



Art.12.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES

Pour tous les juges et arbitres d'une compétition, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant qu'ils officient.

Championnats : superviseur général de manifestation

Lorsque les championnats se déroulent sur le territoire national, chaque compétition sera contrôlée et dirigée par un arbitre reconnu par la FFKMDA (le superviseur général) et qui officiera sur la compétition mais ne remplira pas de feuille de score. Il sera le responsable de la compétition et le garant de la bonne application des règlements fédéraux.

Responsable de surface

Le responsable de surface, sous l'autorité du superviseur général de la manifestation déploiera les arbitres et les juges pour la surface dont il a la responsabilité.

Il contrôle sa surface de rencontre (RING), les équipements des tables d'officiels, tenues des arbitres et des juges. Il autorisera l'ouverture de la compétition sur sa surface.

Il répartira les documents de tirage sur les tables des officiels et les récupèrera après la fin des matchs. Il est le seul qui peut apporter des modifications aux listes officielles de tirage. Il sera « l'arbitre suprême » en cas de contestation et traitera les réclamations avec le superviseur général.

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de la FFKMDA, chaque combat sur un ring doit être placé sous l'autorité d'un responsable de surface désigné par le superviseur général de la manifestation.

Le responsable de surface sera obligatoirement un juge arbitre de niveau National.

Le responsable de surface est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales.

Il a en charge l'organisation de son staff d'arbitrage (désignation des rencontres, des juges etc.)

Il doit vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises par l'organisateur (conformité du ring, présence du staff médical, etc.)

Il doit veiller au bon déroulement des combats en faisant respecter la réglementation.

Il annonce le résultat de la rencontre après avoir vérifié les feuilles de notation de chaque juge.

Il remplit les passeports sportifs des combattants.

Juges

Chaque combat sera noté par trois juges FFKMDA qui seront assis au centre d'un des trois autres côtés du ring. Les juges sont placés à l'écart du public.

Neutralité

Pour garantir la neutralité, les arbitres et les trois juges seront sélectionnés par la commission de juge/arbitre en accord avec les directives suivantes :

Conflit d'intérêt

Les personnes en charge de l'arbitrage ou du jugement d'un combat ou d'une série de combats, ne pourront à aucun moment du ou des combats, agir en tant que manager, entraîneur, coach ou soigneur d'un Nakmuay ou d'une équipe de Nakmuays participant à un combat, ou agir comme officiel dans un combat où participe un athlète de son club.

Désignation des juges et arbitres

L'arbitre et les juges sont désignés par la commission régionale d'arbitrage du lieu de la manifestation ou par la CNJA lors d'une compétition nationale.

Action disciplinaire

La commission des juges et arbitres de la FFKMDA peut suspendre temporairement ou de façon définitive tout arbitre pour des problèmes de comportement ou dont le niveau d'arbitrage n'est pas satisfaisant.

Art.13.L'ARBITRE

Le respect de l'intégrité physique du Nakmuay est la première préoccupation de l'arbitre.

Devoirs

L'arbitre officiera dans le ring. Il sera habillé avec la tenue officielle de la FFKMDA (un pantalon noir (jean interdit), polo FFKMDA et baskets noires). Le port des gants chirurgicaux est obligatoire. Le port de ceinture et autres éléments (bagues, téléphone, collier, bracelet etc.) pouvant blesser les Nakmuays sur une intervention de l'arbitre sont interdits.

L'arbitre devra :

- S'assurer que les règles du fair-play soient rigoureusement appliquées
- Superviser l'intégralité du combat
- Protéger un Nakmuay qui ne défend plus ses chances
- Vérifier les gants et la tenue des Nakmuays

Il utilisera trois mots d'ordres :

- « **yoot** » (stop) lorsqu'il commande aux Nakmuays d'arrêter le combat
- « **Chok** » (boxez) lorsqu'il donne l'ordre de reprendre le combat
- « **Yaek** » (séparez-vous) pour séparer une position de corps à corps, après quoi chaque Nakmuay doit se reculer avant de reprendre le combat.

Il doit indiquer au Nakmuay par des signes ou des gestes appropriés et explicites, toutes violations à la réglementation.

A la fin d'un combat, rassembler et vérifier les feuilles d'attribution de points des trois juges. Après vérification, il doit les remettre au responsable de surface.

L'arbitre ne doit pas annoncer le vainqueur en levant la main du Nakmuay ni annoncer le vainqueur par tout autre moyen, jusqu'à ce que l'annonce soit faite. Lorsque l'annonce du vainqueur est faite, l'arbitre lève la main du vainqueur.

Si un arbitre disqualifie un Nakmuay ou arrête un combat, il doit en premier lieu communiquer au superviseur le nom du Nakmuay concerné ou donner les raisons de sa décision d'arrêter le combat, afin que le responsable de surface en informe le speaker, qui ensuite fera une annonce publique.

L'arbitre a le pouvoir de:

- Arrêter un combat à tout moment s'il considère qu'il est trop déséquilibré.
- Arrêter un combat à tout moment lorsqu'un Nakmuay a reçu un coup et qu'il considère qu'il n'est plus en mesure de continuer, après l'avoir compté.
- Prévenir un Nakmuay ou arrêter le combat et donner un avertissement à un Nakmuay pour une infraction ou un comportement antisportif ou bien pour assurer de la conformité avec les règles.
- Disqualifier un Nakmuay qui refuse d'obéir immédiatement à ses ordres, ou qui se comporte de manière offensive ou agressive envers lui.
- Disqualifier un entraîneur ou un soigneur ayant transgressé les règles ou un Nakmuay si l'entraîneur ou le soigneur refuse d'obéir à ses ordres.
- Disqualifier, avec ou sans avertissement, un Nakmuay qui a commis une infraction sérieuse.
- Dans le cas d'un KD, suspendre le décompte si un Nakmuay refuse délibérément de se retirer vers un coin neutre ou s'il est réticent à le faire.

Avertissement

Si un Nakmuay transgresse les règles mais ne mérite pas forcément une disqualification, l'arbitre doit arrêter le combat et lui donner un avertissement au Nakmuay. L'avertissement doit être donné de manière claire, de façon à ce que le Nakmuay comprenne bien la raison et la cause de la pénalité.

L'arbitre doit signaler de la main à chacun des juges qu'un avertissement spécifique a été donné et désigner clairement le Nakmuay qui a été sanctionné. Après avoir donné l'avertissement, l'arbitre donne l'ordre de boxer « chok ». Si un Nakmuay reçoit trois avertissements officiels dans un même combat, il est disqualifié.

Remontrance

Un arbitre peut mettre en garde un Nakmuay. Une remontrance est un conseil ou un avertissement verbal donné par un arbitre à un Nakmuay destiné à vérifier ou prévenir des infractions minimales des règles. Pour ce faire, il n'a pas besoin de stopper le combat, et peut réprimander le Nakmuay durant le round.

Aspect médical

Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes pendant le déroulement d'un combat. Toutefois les lentilles de contact sont autorisées.

Règle du vu/non vu et régulier/non régulier

Lorsqu'un coup « douteux » est donné par un Nakmuay (dans les parties, hors cible autorisée), l'arbitre peut demander à ses juges s'ils ont vu/non vu puis s'ils jugent qu'il était régulier/non régulier. L'arbitre pourra alors prendre une décision.

Art.14.JUGES

Tenue

Tenue identique à celle des arbitres. En cas de nécessité, le port de lunettes est autorisé ainsi qu'une veste neutre et noire s'il fait froid dans la salle.

Devoirs

Chaque juge doit considérer de manière indépendante les mérites des deux Nakmuays, et doit choisir le vainqueur en fonction de la réglementation.

- Durant le combat, il ne parlera pas aux Nakmuays, aux autres juges ou à toute autre personne, à l'exception de l'arbitre.
- Il peut, si nécessaire, à la fin de chaque round, notifier l'arbitre d'un incident qu'il aurait manqué, par exemple lui faire part de la mauvaise conduite d'un entraîneur, de cordes non tendues, etc.
- Un juge marquera le nombre de points accordé à chaque Nakmuay sur sa feuille de scores immédiatement à l'issue de chaque round.
- A la fin du combat, le juge totalisera les points, désignera le vainqueur et signera sa feuille de scores. Sa décision sera communiquée au public mais pas son bulletin de jugement.
- Il ne quittera pas son siège tant que le verdict n'a pas été annoncé au public.

Le juge doit être impartial, objectif et neutre. Il procède au jugement en son âme et conscience et n'a pas à justifier auprès des entraîneurs ou public de ses choix. Il doit maîtriser parfaitement la réglementation.

Le bulletin de pointage doit être rempli correctement et lisiblement, sans ratures (sinon il doit être refait).

Symboles du bulletin de juge :

R : remontrances (R1, R2, R3)

W : warning (avertissement) (W1, W2, W3)

Décisions :

W.P : winning by points (vainqueur aux points)

K.O : knock out (hors combat)

H : head (tête), KO suite coup à la tête

B : body (corps), KO suite coups au corps

DISQ : disqualification

RET : retire (abandon)

R.S.C : referee stop contest (arrêt de l'arbitre)

INJ : injury (blessure)

Count limit (compte limité) : 3KD dans le combat

Out Class : insuffisance technique

W.O : walk over (forfait)

N.C : no contest (non compétition/non résultat)

Art.15.CHRONOMETREUR ET SPEAKER

Devoirs du chronométrateur

- Le rôle du chronométrateur est de surveiller le nombre et la durée des rounds ainsi que les temps de pause. La durée de pause est d'une minute.
- Il sonnera le gong au début et à la fin de chaque round
- Avant chaque round, il donnera l'ordre de libérer le ring au moins 5 secondes avant la fin de la période de repos
- Il décomptera du temps pour les arrêts temporaires ou sur instructions de l'arbitre.
- Lors d'un knock-down, il signalera de sa main l'écoulement des secondes durant le comptage de l'arbitre.
- Si à la fin d'un round, un Nakmuay est au sol, et que l'arbitre est en train de le compter, le gong indiquant la fin du round ne doit pas retentir. Le gong sera déclenché uniquement lorsque l'arbitre donne l'ordre de reprise de combat « chok ».

Devoirs du speaker

- Annoncer au public le nom du Nakmuay, son club, sa ligue, son poids et le coin des deux Nakmuays à leur arrivée sur le ring.
- Cinq secondes avant le début de chaque round, il fera libérer le ring en donnant l'ordre « soigneur dehors »
- Annoncer le début et la fin de chaque round
- Annoncer le résultat du combat et le nom du vainqueur.

Le speaker sera assis directement au bord du ring à la table officielle.

Art.16.DECISIONS

Les différentes décisions sont définies comme suit :





Victoire aux points

A la fin d'un combat, le Nakmuay qui a obtenu la victoire par décision de la majorité des juges (ou unanimité) est déclaré vainqueur (victoire à la majorité des votes). Si les deux Nakmuays sont simultanément blessés ou KO et ne peuvent continuer le combat, les juges marqueront les points obtenus à ce stade par chacun des Nakmuays, et le Nakmuay avec le plus de points sera déclaré le vainqueur.

Victoire par abandon

Si un Nakmuay abandonne volontairement après une minute de pause entre les rounds, son adversaire sera déclaré vainqueur.

Victoire par arrêt du combat par l'arbitre

L'arbitre peut stopper un combat lorsqu'un Nakmuay est dépassé ou inapte à continuer. Si dans l'opinion de l'arbitre, un Nakmuay est dépassé ou s'il est dominé outrageusement, le combat sera arrêté et son adversaire déclaré vainqueur.

Blessure

Si un arbitre juge un Nakmuay inapte à continuer le combat, en raison d'une blessure ou toute autre raison physique, le combat sera stoppé et l'adversaire déclaré vainqueur. Le droit de prendre une telle décision incombe à l'arbitre qui peut consulter le médecin. Après quoi, l'arbitre suivra le conseil du médecin. Avant de prendre sa décision, il est recommandé à l'arbitre de vérifier si l'autre Nakmuay n'est pas blessé.

Lorsque l'arbitre demande au médecin d'intervenir, ils seront les seuls officiels présents sur le ring. Aucun soigneur ne sera admis sur le ring ni sur le tablier du ring.

Victoire par disqualification

Si un Nakmuay est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur. Si les deux Nakmuays sont disqualifiés, la décision sera annoncée en conséquence. Un Nakmuay disqualifié ne peut pas recevoir de récompense, ni de médaille, ni de trophée, ni de récompense honorifique, ni grade, ni titre de la compétition durant laquelle il a été disqualifié.

Victoire par knock-Out (KO)

Si un Nakmuay ne peut reprendre le combat au compte de 10 secondes, son adversaire sera déclaré vainqueur par KO.

Pas de combat (NC)

L'arbitre peut mettre fin à un combat suite à un événement n'engageant pas sa responsabilité ni celle des Nakmuays, tel que la détérioration du ring, panne de courant, conditions météorologiques exceptionnelles etc. Dans ces circonstances, le combat sera déclaré « no contest » et dans le cas de championnats, le superviseur décidera de la suite à donner.

Victoire par forfait

Lorsqu'un Nakmuay est présent sur le ring prêt à combattre, et que son adversaire ne se présente pas après avoir été appelé par haut-parleur (3 appels) : après deux minutes, le gong retentira et l'arbitre



déclarera le premier Nakmuay vainqueur par défaut. Il demandera aux juges de remplir les feuilles de score en conséquence ; il les récupèrera, appellera le Nakmuay au centre du ring et lèvera sa main pour le déclarer vainqueur juste après l'annonce de la décision.

Changement de décision

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins que :

- Erreurs découvertes lors du calcul des points
- Un des juges déclare avoir fait une erreur et à inversé les scores des Nakmuays
- Il y a violation évidente des règles de la FFKMDA

Le responsable de surface traitera immédiatement la contestation avec l'entraîneur ; en cas de désaccord, la réclamation sera amenée au superviseur général de la manifestation (réclamation rédigée sur le formulaire fédéral par le moniteur principal immédiatement) et annoncera le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou partie du combat. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à la fédération).

Les vidéos ne sont recevables dans aucune forme de contestation.

Art. 17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES

Les parties du corps qui peuvent être attaquées en utilisant les techniques de combats autorisées sont les suivantes :

La tête

Avant, côté, front, dessus du crâne

Torse

Avant et côté au-dessus de la taille

Jambe

Du pied jusqu'au-dessus (haut) de la cuisse.

Art.18 LES TECHNIQUES AUTORISÉES

Les techniques de Muaythai (poings, coudes, genoux, tibias, pieds, saisies, corps à corps et projections) doivent être utilisées durant le combat.

Toutes les techniques doivent être utilisées avec puissance et efficacité.

Techniques de poings / coudes

- Toutes frappes du poing (directs, crochets, uppercuts)
- Toutes les techniques de coudes sur les différents axes
- Mat Klap Lang coup de Poing retourné circulaire

Techniques de pieds/tibias

- Toutes les techniques de pieds/tibias sont autorisées.

Techniques de genoux

- Toutes les techniques de genoux, sur les différents axes.

Techniques de corps à corps et projections

- Le corps à corps et les projections sont autorisés.

Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

Il est interdit de :

- Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, l'aîne et l'arrière de la tête ou de la nuque.
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément, les techniques de lutte ou judo et baisser la tête sous la taille de l'adversaire
- Attaquer un adversaire qui est engagé dans les cordes
- Attaquer son adversaire qui tombe sur le sol ou qui est déjà au sol, et ceci dès qu'une main ou un genou touche le sol
- Quitter le ring
- Huile sur le visage et le corps
- Un Nakmuay ne peut pas attaquer son adversaire au sol. L'arbitre de centre est responsable de l'arrêt immédiat du combat lorsqu'un des deux Nakmuays touche le sol avec une partie de son corps mis à part ses pieds.
- Piétiner la tête ou le corps d'un Nakmuay à terre peut entraîner la disqualification (décision des juges à la majorité)
- Cracher ou laisser tomber son protège-dents volontairement, l'arbitre central devrait arrêter le combat immédiatement et le compter comme pour un knockdown.

La violation des règles et des règlementations peut, selon la gravité, entraîner des avertissements, points négatifs voire même la disqualification.

Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS

Attribution des points

- Les points seront attribués à chaque fois que le Nakmuay frappera avec force son adversaire par coups de poings, pieds, genoux, et coudes ainsi que lorsque les techniques de corps à corps et de projections sont utilisées avec efficacité. Toutes les techniques autorisées doivent clairement atteindre une cible autorisée, sans infraction aux règles.
- A la fin de chaque round, dix points seront accordés. Aucune fraction de points ne peut être donnée.
- A la fin de chaque round, le meilleur Nakmuay (le plus de techniques en Muaythai) recevra dix points et son adversaire proportionnellement moins. Lorsque les deux Nakmuays sont à égalité en termes de mérite, chacun recevra dix points.

Les étapes d'attribution de points

- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il frappe plus que son adversaire avec des techniques Muaythai



- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il utilise une technique Muaythaï plus puissante que son adversaire
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il montre moins d'épuisement
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il se montre plus offensif
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il a meilleur style Muaythaï
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il commet moins d'infractions aux règles

La non-attribution de points

- Frapper avec une technique autre que Muaythaï
- Frappes bloquées par le bras ou la jambe de l'adversaire
- Frapper sans force même si la frappe atteint la cible
- Frapper en enfreignant les règles

Une cible en Muaythaï inclut toutes les parties du corps à l'exception de l'aine, des parties génitales, de l'arrière de la tête et du dos.

Système de notation

- 10 points seront alloués au Nakmuay qui gagne le round, et l'adversaire proportionnellement moins (respectivement 9-8-7). 7 points est le minimum que l'on peut attribuer à un Nakmuay.
- 10 points seront alloués aux deux Nakmuays en cas d'égalité dans le round
- Le Nakmuay qui gagne le round avec une petite marge recevra 10 points, et son adversaire 9 points.
- Le Nakmuay qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points, et son adversaire respectivement 9 ou 8
- Le Nakmuay perdra un point s'il reçoit un avertissement.

Notification des fautes

Si un juge observe une faute apparemment non constatée par l'arbitre, et qu'il impose une pénalité appropriée au Nakmuay concerné, il inscrira la lettre « J » dans la colonne prévue à cet effet, en opposition aux points alloués au dit Nakmuay, en indiquant la raison de sa décision.

Fin de combat : CRITERES SUPPLEMENTAIRES DE VICTOIRE EN CAS D'EGALITE

Egalité de points des deux Nakmuays en fin de combat dans les championnats les coupes ou tournois, les trois critères supplémentaire dont doivent tenir compte les Juges dans l'ordre sont :

- 1- le Nakmuay qui a eu l'initiative du combat (LEADING OFF) (pas forcément celui qui avance) et qui démontre le meilleur style Muaythaï (c'est à dire, technique, construction et stratégie de l'action, enchainement des coups).
- 2- Le Nakmuay qui a eu la meilleure défense (blocages, esquives, déplacements avec remise) si ces critères ne départagent pas encore les Nakmuay, la décision ira :

- 3- A celui qui a démontré le meilleur FAIR-PLAY (y compris le salut et Waï Khru) et qui n'a pas été pénalisé.

La désignation d'un gagnant doit être faite dans tous les tournois et championnats.

Art.21.FAUTES

Remontrance, avertissement, et disqualifications

Le Nakmuay qui n'obéit pas aux instructions d'un arbitre, qui agit contre les règles de compétitions, qui adopte un comportement antisportif, ou qui commet des fautes, peut être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre sans préavis.

Un arbitre peut, sans stopper le combat, mettre en garde un Nakmuay au moment opportun. S'il a l'intention de donner un avertissement, il stoppera le combat et démontrera l'infraction. Il désignera le Nakmuay à chacun des trois juges.

Un arbitre qui a donné un avertissement pour une faute particulière, ne pourra plus faire de remontrances pour le même type de faute.

Trois remontrances pour une même faute entraîneront obligatoirement un avertissement.

La troisième remontrance (faute identique) donnera lieu automatiquement à un avertissement.

4 remontrances différentes provoquent également l'avertissement.

Après un premier avertissement (suite aux remontrances), les fautes sont sanctionnées directement par un avertissement.

Seules quatre remontrances peuvent être faites à un même Nakmuay au cours d'un même combat.

Un avertissement peut être donné directement (sans passer par les remontrances) si la faute commise par le Nakmuay est importante. Idem pour la disqualification.

Au bout de 3 avertissements, le Nakmuay est disqualifié.

Types de fautes

- Mordre, donner un coup de tête, cracher sur son adversaire, appuyer sur les yeux de l'adversaire avec le pouce.
- Cracher volontairement son protège-dents
- Jeter, courber le dos de son adversaire avec des techniques de judo ou de lutte
- Se laisser tomber sur son adversaire allongé sur le sol
- Attaquer l'adversaire tombé au sol ou en train de se relever
- Bloquer le bras ou la tête de l'adversaire
- Exécuter une technique en se servant des cordes
- Faire des remarques inutiles, agressives ou offensives durant le round
- Ne pas reculer lorsque l'ordre de se séparer « Yaek » est donné

- Tenter de frapper l'adversaire immédiatement après YOOT
- Agresser ou se comporter de manière agressive envers l'arbitre
- Frapper l'adversaire dans la coquille : si le Nakmuay est frappé de manière involontaire par une technique Muaythaï et se trouve dans l'incapacité de poursuivre le combat, l'arbitre arrêtera le combat durant cinq minutes afin de permettre au Nakmuay de récupérer. Si le Nakmuay refuse de reprendre le combat après ces cinq minutes de pause, il sera déclaré perdant.
- Maintenir la jambe de l'adversaire et pousser en avant sur plus de deux pas sans attaquer avec des techniques Muaythaï.
- Avoir la jambe maintenue par l'adversaire et se laisser tomber intentionnellement afin d'éviter des coups.
- Lorsque les deux Nakmuays tombent en dehors du ring, empêcher son adversaire de remonter sur le ring.
- Utilisation de substances interdites.
- Chaque Nakmuay peut être tenu responsable des agissements de ses entraîneurs.

Si un arbitre a des raisons de penser qu'une faute a été commise sans qu'il l'ait vue, il doit consulter les juges et le responsable de surface.

Art.22.KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre)

Définition

Un Nakmuay est considéré « au sol » (en difficulté) si :

- Il touche le sol avec une partie de son corps autre que ses pieds à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Il s'accroche désespérément aux cordes à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Il se retrouve à l'extérieur des cordes, partiellement ou complètement, à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Après un coup violent, s'il n'est ni tombé, ni dans les cordes mais qu'il est à demi-conscient et que dans l'opinion des arbitres il n'est pas en mesure de poursuivre le combat.
- Dans le cas d'un knockdown, l'arbitre doit immédiatement commencer à compter les secondes.

Lorsqu'un Nakmuay est au sol (en difficulté), l'arbitre commencera à compter immédiatement de 1 à 10 en langage thaï :

NUENG	UN
SONG	DEUX
SAAM	TROIS
SII	QUATRE
HAH	CINQ
HOK	SIX
JED	SEPT
PAED	HUIT





KOUW NEUF
SIB DIX

Prononciation

Num , Som , Sam , Sii , HA , Oc , Tièptte , Piette , Ko , Sip

Un KD se traduit par un point en moins sur le score du round.

L'arbitre comptera avec un intervalle d'une seconde entre chaque chiffre, et indiquera chaque seconde avec ses doigts de manière à ce que le Nakmuay qui est tombé sache combien de secondes ont été comptées. Une seconde doit s'écouler à partir du moment où le Nakmuay tombe et le début du compte.

L'adversaire doit instantanément se rendre dans le coin neutre, désigné par l'arbitre. S'il ne se rend pas dans le coin neutre après en avoir reçu l'ordre de l'arbitre, ce dernier arrêtera de compter jusqu'à ce que l'ordre soit exécuté. Le compte reprendra là où il aura été interrompu.

Le juge inscrira « KD » sur sa feuille de score lorsque l'arbitre aura procédé à un compte de 8 à l'un ou l'autre des deux Nakmuays. Lorsqu'un Nakmuay est considéré « au sol » suite à un coup à la tête, le juge inscrira « KO, RSC ou RSC-H » sur sa feuille de score.

Responsabilité de l'adversaire

Si un Nakmuay est au sol, son adversaire doit instantanément se rendre dans le coin neutre, désigné par l'arbitre. Il ne continuera le combat que lorsque son adversaire se sera relevé, et lorsque l'arbitre aura ordonné la poursuite du combat « CHOK »

Obligation de compter jusqu'à huit (PAED)

Lorsqu'un Nakmuay est au sol suite à un coup, le combat ne reprendra pas avant que l'arbitre n'ait compté jusqu'à 8, même si le Nakmuay est prêt à continuer le combat avant.

Le Knock-Out

Si l'arbitre compte jusqu'à 10 (SIP), le combat sera terminé et le KO déclaré.

Nakmuay au sol à la fin d'un round

Lorsqu'un Nakmuay est au sol à la fin d'un round, l'arbitre continuera à compter. Si l'arbitre compte jusqu'à 10, le Nakmuay sera déclaré perdant par KO. Si le Nakmuay est apte à reprendre le combat au compte de 8, l'arbitre donnera immédiatement l'ordre de poursuivre le combat « CHOK »

Lorsqu'un Nakmuay est au sol après avoir reçu un coup et que le combat continu après un compte de 8 (PAED) secondes, mais que le Nakmuay retombe sur le sol sans avoir reçu un nouveau coup, l'arbitre reprendra le compte à partir de 8 (PAED).

Deux Nakmuays au sol

Si les deux Nakmuays tombent en même temps, le compte continuera tant que l'un d'entre eux reste au sol. S'ils restent tous les deux au sol après un compte de 10 (SIP) secondes, le combat sera arrêté et la décision sera rendue, tenant compte des points attribués avant le KO.

Le Nakmuay ne reprend pas le combat

Un Nakmuay qui ne reprend pas le combat juste après un break ou après un KD perd le combat.

Limite de comptage obligatoire

Lorsqu'un Nakmuay junior ou senior a été compté trois fois (KD) dans un même round ou trois fois sur l'ensemble du combat l'arbitre stoppera le combat.

En compétition cadet plein contact 2eme année, 2 knock down (KD) entraînent la fin du combat.

Art.23. MEDECIN

Pour toutes les compétitions « combat », la présence d'un médecin est obligatoire et il ne doit pas quitter sa place avant la fin du dernier combat. Il sera assis à la table officielle pendant toute la durée de la compétition. Il doit utiliser des gants chirurgicaux lors de ses interventions durant les combats.

Les devoirs du médecin

Le médecin doit se tenir prêt à intervenir sur appel de l'arbitre. Il ne peut rentrer sur le ring que sur appel de l'arbitre. Le médecin doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques au Muaythai.

Une fois que l'équipe médicale ou le médecin arrive sur le ring, il n'aura que deux minutes pour décider du traitement de la blessure. Tous les traitements doivent être apportés dans un délai de deux minutes.

Une équipe médicale doit avoir suffisamment de matériel, de médecins et de techniciens pour une intervention sécurisée et rapide sur toutes les zones de combats.

L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale en adéquation avec la réglementation médicale.

Nakmuay inconscient

Si un Nakmuay demeure inconscient, seul l'arbitre et le médecin en charge seront autorisés à rester sur le ring, sauf si le médecin a besoin d'assistance.

Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H



Un Nakmuay qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Nakmuay de continuer, ce dernier sera ensuite examiné immédiatement par un médecin qui décidera des suites à donner en matière d'hospitalisation.

Un Nakmuay qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche le Nakmuay de continuer, ne sera pas autorisé à prendre part à une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 4 semaines après le KO.

Cela doit figurer au PV de manifestation.

Un Nakmuay qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Nakmuay de continuer, et ce deux fois sur une période de 3 mois, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part à une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 3 mois après le second KO ou RSC.

Un Nakmuay qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant le combat, ou si l'arbitre a stoppé le combat en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Nakmuay de continuer à combattre par trois fois consécutives sur une période de 12 mois, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part à une autre compétition ou combat pour une période d'un an après le 3^{ème} KO ou RSC-H.

Les périodes d'interruption ci-dessus peuvent être prolongées par le médecin en charge si nécessaire.

Une période d'interruption signifie que le Nakmuay ne peut prendre part à aucune compétition quelle que soit la discipline. Les périodes d'interruption sont des « périodes minimum » et ne peuvent être annulées même si le scanner de la tête ne montre pas de blessure.

L'arbitre dira aux juges d'inscrire KO ou RSC ou RSC-H sur leurs feuilles de score, lorsque le combat aura été stoppé suite à une décision autre que la victoire aux points.

Le responsable de surface devra inscrire la même chose sur le passeport FFKMDA du Nakmuay.

Avant de reprendre le Muaythāi après une interdiction de combattre, comme décrit ci-dessus, le Nakmuay devra être déclaré apte à reprendre la compétition par un médecin conformément à la réglementation médicale fédérale en vigueur.

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital.

Si un Nakmuay ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur de la FFKMDA déclinant toutes les responsabilités médicales désormais



entre les mains du Nakmuay et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

Art.25. SALUT MUAYTHAI

Le salut Muaythai est obligatoire à l'arrivée sur le ring. Il salue les officiels et son adversaire.

Avant de commencer et à l'issue du combat, les Nakmuays pourront se toucher les gants de manière convenable comme signe de rivalité purement sportive, conformément aux règles fédérales.

Le salut aura lieu avant de commencer le premier round et au début du dernier.

Art.26. ANTIDOPAGE

Tout Nakmuay qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un combat peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de disciplinaire de lutte contre le dopage.

La FFKMDA se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur.

Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN NAKMUAY

Pour participer aux championnats organisés par la FFKMDA (Régions, France) les compétiteurs doivent avoir la nationalité française pour les cadets 2^{ème} année, juniors et les séniors (présentation de la carte d'identité).

En cas de manquement à cette règle, le Nakmuay sera disqualifié. Des sanctions disciplinaires pourront être érigées contre le club du Nakmuay concerné.

Art.28. RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

Pour les rencontres (y compris en gala), aucun signe distinctif d'un pays sur le short, la serviette, le tee-shirt du combattant et/ou drapeau...Excepté lors de Championnats Europe / Monde placés sous l'égide de la FFKMDA.

Art.29. NOTE

Pour faciliter la lecture de texte le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

Seul le comité directeur de la FFKMDA peut modifier le présent règlement.